

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

I- ENCHERES CLASSIQUES : conditions de vente

La vente volontaire sera faite expressément au comptant en euros. Les acquéreurs paieront en sus de l'adjudication pour les objets et par lot 24 % (20 % + T.V.A 20 %). Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire.

En cas de double enchère reconnue effective par la Société de Vente aux enchères, l'objet sera remis en vente, tous les amateurs présents pouvant concourir à cette deuxième mise en adjudication.

L'ordre du catalogue sera suivi. Les dimensions et le nombre des pièces indiquées sont donnés à titre indicatif.

Tous les objets sont vendus sous garantie de la Société de Ventes aux enchères et, s'il y a lieu, de l'expert qui l'assiste, suivant les désignations portées au catalogue et compte tenu des rectifications annoncées au moment de la présentation du lot et portées sur le procès-verbal de la vente.

Une exposition préalable permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des biens mis en vente, il ne sera admise aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée, notamment pour les restaurations d'usage, les petits accidents, les taches ou déchirures, l'état de la dorure, les peintures ou les laques.

Par ailleurs, concernant les bijoux et suivant le Décret n°2002-65 du 14 Janvier 2002, sauf mention contraire, les pierres que nous présentons sont susceptibles d'avoir subi une amélioration thermique ou une amélioration de leur clarté au moment de leur extraction et de leur taille dans leur pays d'origine. En effet, dans de nombreux cas, ces modifications ne sont décelables qu'avec l'utilisation de techniques de laboratoire très élaborées. Ces gemmes ont pu faire l'objet de ces pratiques générales d'embellissement. Les bijoux sont donc livrés en l'état et ne peuvent être repris.

***Ordres d'achat et enchères téléphoniques**

Les commissaires-priseurs et leurs collaborateurs se chargent d'exécuter, gracieusement, les ordres d'achat qui leur sont confiés, notamment par les amateurs ne pouvant assister à la vente. Toute personne souhaitant intervenir

téléphoniquement devra en faire la demande par écrit, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire et d'une pièce d'identité, au plus tard avant midi le jour de la vente.

L'expérience démontrant qu'à de nombreuses reprises les communications téléphoniques ne sont pas toujours possibles lors du passage des lots, toute demande d'enchère téléphonique présuppose un ordre d'achat à l'estimation basse, au cas où la communication est impossible pour quelque cause que ce soit. La Société de ventes aux enchères ne peut être tenue responsable pour avoir manqué d'exécuter un ordre.

II-ENCHERES EN DIRECT VIA www.interencheres-live.com et www.auction.fr :
conditions de vente

Enchères directes et enchères automatiques via les services LIVE et Chrono du site www.interencheres.com

Enchère directe. Si vous souhaitez enchérir en ligne LIVE ou Chrono ; en direct ou par enchères automatiques) pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.interencheres.com et effectuer une empreinte carte bancaire (vos coordonnées bancaires ne nous sont pas communiquées en clair). Vous acceptez de ce fait que www.interencheres.com communique à PERIGORD ENCHERES-PERIGORD ESTIMATION et Me MIALLOU tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. PERIGORD ENCHERES-PERIGORD ESTIMATION et Me MIALLOU se réservent le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne. Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

Enchère automatique. PERIGORD ENCHERES-PERIGORD ESTIMATION et Me MIALLOU n'ont pas connaissance du montant maximum de vos enchères automatiques via www.interencheres.com. Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée. L'exécution de l'enchère automatique s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 1€ ; de 20€ à 199€ : 10€ ; de 200€ à 499€ : 20€ ; de 500€ à 999€ : 50€ ; de 1 000€ à 4 999€ : 100€ ; de 5 000€ à 9 999€ : 200€ ; de 10 000€ à 19 999€ : 500€ ; de 20 000€ à 49 999€ : 1 000€ ; de 50 000€ à 99 999€ : 2 000€ ; 100 000€ et plus : 5 000€.

Frais en sus des enchères

- Les acquéreurs paieront en sus des enchères des frais de vente :
 - 20 % HT soit 24 % TTC pour toute vente volontaire
 - 11.90 % HT soit 14.28 % TTC pour toute vente judiciaire
 - 20 % HT soit 25.80 % TTC pour toute vente volontaire via interenchereshive.com sauf véhicule
 - 13.40 % H.T soit 16.08 % TTC pour toute vente JUDICIAIRE via interenchereshive.com sauf véhicule
- Pour les véhicules,
 - 20 % HT soit 24 % TTC pour toute vente volontaire + 60 € H.T via interenchereshive.com
 - 11.90 % HT soit 14.28 % TTC pour toute vente judiciaire + 60 € H.T via interenchereshive.com

La société PERIGORD ENCHERES – PERIGORD ESTIMATIONS et l'Etude de Maître Miallon, ne peuvent garantir l'efficacité de ces modes d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit. En cas d'enchère LIVE simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal. Traduction.

La traduction de la description des biens mis en vente via www.interenchereshive.com est réalisée de façon automatique à titre purement indicatif. Elle ne saurait engager la responsabilité de OVV et SCP. Seule la version originale de la description d'un bien présenté en vente fera foi.

III- Paieinent

Aucun achat ne sera délivré avant paiement effectif de l'intégralité du bordereau.

Tout achat devra expressément être réglé au comptant durant ou dès la fin de la vente. A défaut de paiement, l'objet pourra être remis en vente sur folle enchère immédiatement ou à la première opportunité.

Il pourra être réglé :

- par carte bleue,
- par virement,
- par chèque accompagné d'une lettre accréditive de la banque
- en espèces (décret du 24 juin 2015) : Jusqu'à 1000 € frais et taxes

comprises pour les ressortissants français, particuliers et professionnels. Jusqu'à 15 000 € frais et taxes comprises pour les ressortissants étrangers justifiant de leur domicile fiscal hors de France et sur présentation de deux pièces d'identité.

Dans le cadre des ventes LIVE, si vous êtes adjudicataire en ligne via une enchère portée en direct ou par le biais d'un ordre d'achat secret, vous autorisez la société PERIGORD ENCHERES – PERIGORD ESTIMATIONS et l'Etude de Maître Miallon, si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris des frais habituels à la charge de l'acheteur pour un montant pouvant aller jusqu'à 500 euros. Au-delà de ce montant, vous recevrez un lien de paiement 3DS par e-mail.

Dans le cadre du service Chrono, vous recevrez un lien de paiement 3DS par e-mail pour régler ou solder votre bordereau dans la limite de 10 000 euros. Frais de services de la plateforme www.interencheres.com

POUR RESUMER :

Quatre possibilités d'achat à distance

1. ***Les lignes téléphoniques*** : pour les lots dont l'estimation est supérieure à 100 €,

2. ***Les ordres d'achat*** : pour tous les lots

Ces deux formules peuvent être faites avec notre formulaire ci-après et doivent être accompagnées d'une pièce d'identité et d'un RIB. Elles peuvent être transmises par e-mail, par fax ou par courrier. Dans le cas de plusieurs offres d'achat d'égal montant, la première offre reçue l'emportera.

3. ***Les enchères live*** : voir conditions d'utilisation de Interencheres-live.com et www.auction.fr

4. ***Les ordres secrets*** : voir conditions d'utilisation de Interencheres-live.com et www.auction.fr

IV -INCIDENTS DE PAIEMENT – Fichier des restrictions d'accès des ventes aux enchères (TEMIS)

La S.V.V PERIGORD ENCHERES – PERIGORD ESTIMATIONS et l'Etude de Maître Miallon sont abonnées au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de la S.V.V PERIGORD ENCHERES – PERIGORD ESTIMATIONS ou de l'étude de Maître Miallon ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

(a) Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service.

L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par La S.V.V PERIGORD ENCHERES – PERIGORD ESTIMATIONS ou par l'étude de Maître Miallon.

La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par La S.V.V PERIGORD ENCHERES – PERIGORD ESTIMATIONS et l'étude de Maître Miallon, est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(b) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilitées à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce

(ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

(c) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, La S.V.V PERIGORD ENCHERES – PERIGORD ESTIMATIONS ou l'étude de Maître Miallon pourrait conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme ou de la plateforme www.auction.fr

(d) Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS.

L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(e) Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM, la S.V.V PERIGORD ENCHERES – PERIGORD ESTIMATIONS/étude de Maître Miallon ont tous deux la qualité de responsable de traitement.

CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS.

La S.V.V PERIGORD ENCHERES – PERIGORD ESTIMATIONS/ Etude de Maître Miallon, en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(f) Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- Pour les inscriptions réalisées par La S.V.V PERIGORD ENCHERES – PERIGORD ESTIMATIONS OU L'Etude de Maître Miallon : par écrit auprès de La S.V.V PERIGORD ENCHERES – PERIGORD ESTIMATIONS/ étude de Maître Miallon, 9 Rue Bodin, 24000 PERIGUEUX.

- Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction.

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.

Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction.

(g) Coordonnées de l'Enchérisseur

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer la S.V.V PERIGORD ENCHERES – PERIGORD ESTIMATIONS, étude de Maître Miallon de tout changement concernant ses coordonnées de contact.

V - INFORMATION SUR LES SOUS-TRAITANTS

La S.V.V PERIGORD ENCHERES – PERIGORD ESTIMATIONS ou l'étude de Maître Miallon a recours à la plateforme TEMIS opérée par la société Commissaires-Priseurs Multimédia, aux fins de gestion du recouvrement des Bordereaux impayés. Dans ce cadre, en cas de retard de paiement, les données à caractère personnel relatives aux enchérisseurs, ou leurs représentants, (notamment identité et coordonnées des enchérisseurs, informations relatives à la vente, bordereaux) sont susceptibles d'être communiquées à CPM aux fins de gestion du recouvrement amiable de créance. CPM intervient en qualité de sous-traitant au sens du Règlement général sur la protection des données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016). »

VI - RETRAIT DES LOTS ET MAGASINAGE

(1) Livraison sur PARIS (75009)

Sur demande de l'adjudicataire et à ses frais, la S.V.V PERIGORD ENCHERES –PERIGORD ESTIMATIONS pourra faire déposer en ses bureaux du Groupe Rougemont, 75009 PARIS, les lots suivants acquittés au préalable. Cette prestation est exclusivement réservée aux objets et tableaux dont les dimensions sont inférieures à un mètre. Ce service n'est pas disponible pour la livraison du mobilier

· 25 € Forfaitaires par lot pour les petits et moyens objets

· 35 € Forfaitaires par lot pour les gros objets.
Le prix de ce transport est à payer à l'avance.

(2) Enlèvement par Messagerie

Si l'expédition doit se faire par UPS, DHL, FEDEX, ... le commanditaire doit être l'acquéreur du lot. La S.V.V PERIGORD ENCHERES – PERIGORD ESTIMATIONS facturera l'emballage et se chargera de la remise au transporteur.

(3) Transporteur

La S.V.V PERIGORD ENCHERES – PERIGORD ESTIMATIONS peut vous communiquer de manière non contractuelle les coordonnées d'un transporteur.

(4) expédition

La société **Mail Boxes** peut se charger de l'emballage et de l'envoi de vos achats. Ils sont joignables pour un devis, par mail à l'adresse suivante mbe3173@mbefrance.fr

(5) Magasinage

Aucun achat ne sera délivré avant paiement effectif de l'intégralité du bordereau. Il est conseillé aux adjudicataires de procéder à l'enlèvement de leurs lots sous quinzaine pour éviter tout frais de stockage et de gardiennage qui **seraient à leur charge au tarif de 3 € ht par jour et par objet, 5 € ht par jour et par tableau et 8 € ht par jour et par meuble**. La tolérance d'un magasinage n'engage pas la responsabilité des Commissaires-Priseurs à quelque titre que ce soit, l'objet étant considéré sous la garantie exclusive de l'adjudicataire, dès le moment de l'adjudication.

À l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date de la vente, tout objet/tableau/bijou/meuble demeuré non retiré sera irrévocablement réputé abandonné par l'adjudicataire sans mise en demeure préalable et sans qu'aucune indemnisation ni aucun remboursement, à quelque titre que ce soit, ne puissent être réclamés.

VII- GARANTIES

Les indications portées au catalogue ou à la liste de vente sont données à titre indicatif, l'absence de précision quant à l'état des objets n'implique pas que ceux-ci soient exempts de restauration d'usage et de petits accidents. Une exposition préalable permet de se rendre compte de l'état des biens mis en vente. Il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée ; ces conditions s'appliquent aux

PÉRIGORD | ENCHÈRES ESTIMATIONS

Maison de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques

acheteurs venus ou non à l'exposition. Certains lots pourront être vendus avec faculté de réunion.